



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2025

Le jeudi 19 juin 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Léonard de Vinci, salle René Char en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 30 VOTANTS : 32

Étaient présents :

Miloud GOUAL, Jacqueline HUCHIN, Adelaïde HAMITI, Thibault PETIT, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Nassira BENOUARI, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Bastien REDDING, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI, Toufik LAADJAL, Maria GUIDEC

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Claude BENHAÏM donne procuration à Adelaïde HAMITI, Uriell MARQUEZ donne procuration à Jacqueline HUCHIN

Absents :

Jeanne DOCTEUR, Laurent LE LEUXHE, Sébastien CÉLERIN

Secrétaire :

Prénom NOM

Objet : Rapport annuel d'activité 2024 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville

Dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville, le Maire et le Président de l'EPCI sont tenus de présenter à leurs assemblées délibérantes respectives un rapport sur la situation de la collectivité, au regard de la Politique de la Ville, des actions qu'ils mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le rapport doit faire état de l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires, retracer les actions menées au bénéfice des habitants du quartier et déterminer des perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés.

Le rapport rappelle que l'année 2024 aura été l'aboutissement de plusieurs travaux

- le Contrat de Ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 »

Accusé de réception en préfecture
093249364248-20250619-DEL25_058-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

- la convention d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 2025-2030.

Le nouveau Contrat de Ville a aussi intégré la modification du périmètre de certains quartiers prioritaires. Ainsi le quartier des Francs s'est élargi au secteur Diderot-Marmontel et porte ainsi le nombre d'habitants vivant dans ce quartier à 4 036 (population 2020).

Le rapport rend compte des leviers financiers dont peuvent bénéficier certaines communes, soit dans le cadre d'appels à projets spécifiques (programme de réussite éducative, politique de la ville, quartiers d'été, contrat local d'accompagnement à la scolarité), de l'abattement TFPB ou de dotations particulières (dotation de solidarité urbaine, dotation de solidarité communautaire).

Parmi les actions qui ont été valorisées dans le cadre du Contrat de Ville, on peut notamment citer l'action de prévention-santé « Stop à la drogue » ou encore les actions autour d'Octobre rose portées par la Ville ainsi que le cofinancement de la formation BAFA (13 jeunes en ont bénéficié en 2024 de l'action Investissement Citoyen).

Concernant la convention d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncières pour les Propriétés Bâties par les bailleurs, la préfecture du Val-d'Oise a défini un cadrage des dépenses éligibles : 50 % des actions au moins doivent porter sur la sécurité résidentielle (la ville s'y était déjà engagée depuis 2023).

En 2024, l'ensemble de l'abattement pour les cinq communes signataires (neuf bailleurs) s'élève à un montant total de 898 480 euros ayant permis de mettre en place des travaux d'amélioration de la qualité de service (26,7 %), du renforcement de la présence de personnel de proximité (22,95 %), des animations de lien social et de vivre-ensemble (15,76 %) ou encore de sur-entretien (13,66 %).

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil municipal d'émettre un avis positif sur ce rapport annuel 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la Ville, notamment son article 3,

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030,

Vu la délibération n° DEL24_017 du Conseil municipal en date du 4 avril 2024 portant approbation du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »,

Vu la délibération n° DEL24_102 du Conseil municipal en date du 12 décembre 2024 portant approbation de la convention d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Communauté d'agglomération Val Parisis,

Vu l'avis favorable de la commission politique de la Ville de la communauté d'agglomération Val Parisis en date du 14 mai 2025,

Vu la présentation du rapport annuel d'activité sur la mise en œuvre du Contrat de Ville au conseil communautaire du 23 juin 2025,

Vu le rapport annuel 2024 annexé,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant que, dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale signataires d'un contrat de Ville, le Maire et le Président de l'EPCI sont tenus de présenter à leurs assemblées délibérantes respectives un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville,

Considérant le rapport annuel d'activité 2024 co-élaboré par les communes membres de l'agglomération bénéficiaires d'un Contrat de Ville et la Communauté d'agglomération Val Parisis,

Considérant que l'année 2024 aura notamment été marquée par le travail d'élaboration et la signature du Contrat de Ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » le 17 octobre 2024, et par le renouvellement de la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties signée le 29 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : D'émettre un avis positif sur le rapport annuel du Contrat de Ville 2024.

Article 2 : De préciser que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis.

Article 3 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour exécuter la présente délibération.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil – 95000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée



Jacqueline HUCHIN

Mis en ligne sur le site internet de la ville le : 20/06/2025

Signé électroniquement par :
Jacqueline HUCHIN
Le 20 juin 2025
Accusé de réception en préfecture
095-219304248-20250619-DEL25_058-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025



PRÉFET
DU VAL-D'OISE

Valparisis
AGGLO

RAPPORT ANNUEL 2024

Politique de la Ville

VILLE d'ERMONT



HERBLAY
sur-Seine

Ville de
Montigny
Lès Cormeilles

Ville de
PIERRELAYE

VILLE DE
SANNOIS

Ville de
Taverny

Sommaire

Première partie : ELEMENTS DE CONTEXTE

- La Politique de la Ville..... p. 5
- L'année d'élaboration et de signature du Contrat de Ville..... p. 9
- L'année d'élaboration et de signature de la convention d'ATFPB..... p. 10
- Le projet de renouvellement urbain..... p. 11

Deuxième partie : LEVIERS FINANCIERS

- La répartition des leviers financiers..... p. 14
- La Dotation de Solidarité Urbaine..... p. 15
- La Dotation de Solidarité Communautaire..... p. 17
- Le dispositif d'abattement de la TFPB..... p. 19
- L'appel à projet Politique de la Ville p. 22

Troisième partie : VALORISATION DES ACTIONS LOCALES..... p. 23

Préambule

- En application de l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville, le maire et le président de l'EPCI sont tenus de présenter à leur assemblée délibérante respective un « **rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation** ».
- Conformément à son application par décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, le contenu du rapport doit faire état de :
 - L'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires
 - Retracer les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers
 - Déterminer des perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés



Première partie : ELEMENTS DE CONTEXTE

La Politique de la Ville

La Politique de la Ville permet la mise en place d'actions visant **la réduction des inégalités au sein des QPV et par rapport à leurs unités urbaines.**

En 2024, la géographie prioritaire a été redéfinie par l'Etat. Il n'y a pas de nouveau QPV ni de QPV sortant de la géographie prioritaire mais deux quartiers ont été largement étendus :

- Ajout du quartier Jean Bouin au quartier des Sarmet et des Nérins à Taverny
- Extension du quartier des Chênes à Ermont

De plus, les périmètres cartographiés regroupent désormais les équipements sportifs et établissements scolaires.



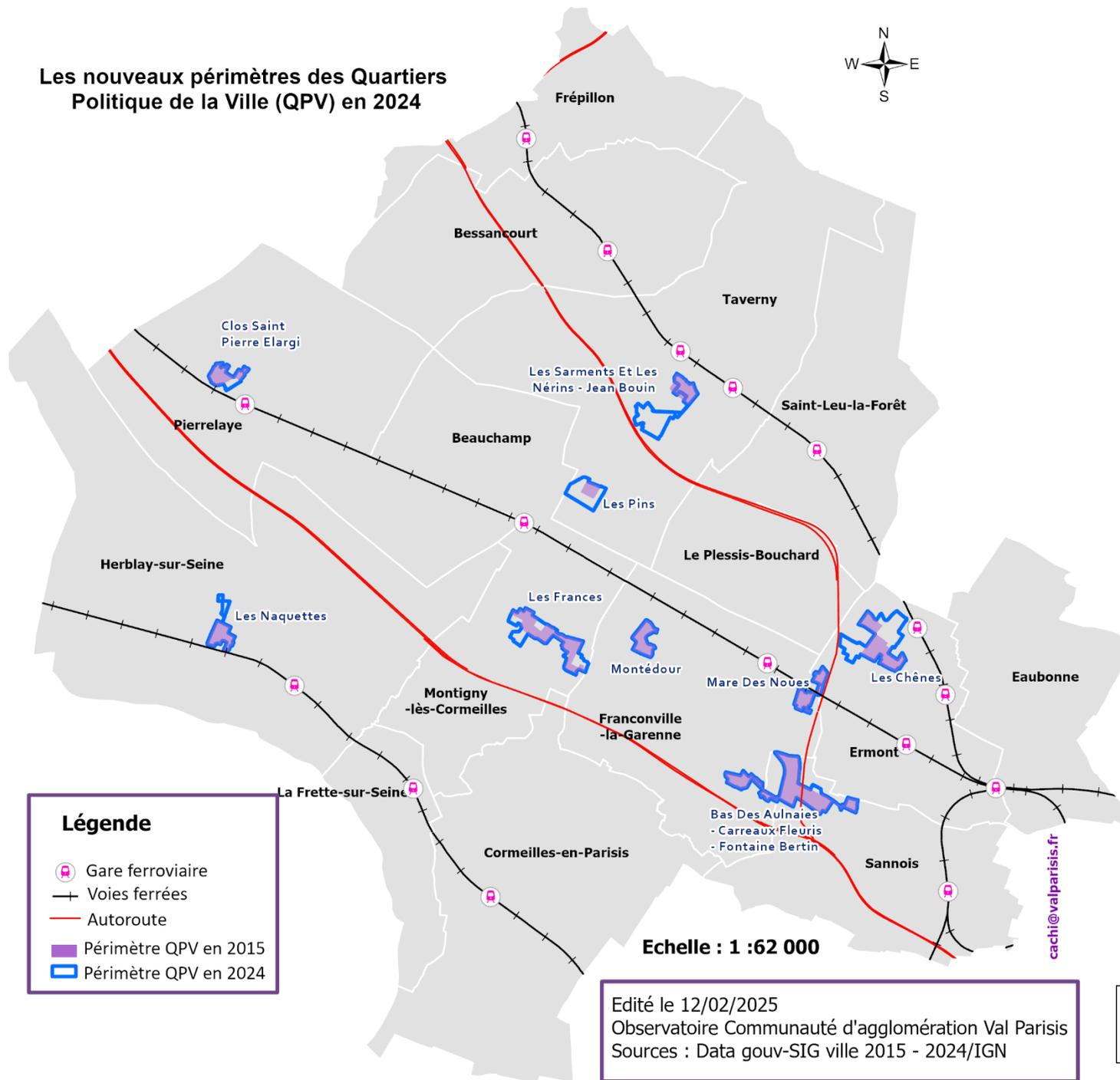
En 2024, **la CAVP compte 24,7% de personnes en plus résidant dans un quartier prioritaire par rapport à 2015** (représentant 8,2 % de la population de l'agglomération Val Parisis).



La médiane du niveau de vie en 2021 des QPV Val Parisis sur la géographie 2024 est de 16 073€*, et était de 15 940€ en 2020 (sur la géographie 2015), soit une augmentation de 0,8%. (*données INSEE*)

**Donnée de Pierrelaye non connue.*

Les nouveaux périmètres des Quartiers Politiques de la Ville (QPV) en 2024



Légende

- Gare ferroviaire
- Voies ferrées
- Autoroute
- Périmètre QPV en 2015
- Périmètre QPV en 2024

Édité le 12/02/2025
Observatoire Communauté d'agglomération Val Parisis
Sources : Data gouv-SIG ville 2015 - 2024/IGN

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20250619-DEL25_058-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

Ville	QPV (géographie 2024)	Population 2015 (en nombre d'habitants)	Population 2020 (en nombre d'habitants)	% d'évolution
Ermont	Les Chênes	2 525	4 956	+96,3%
Franconville-la-Garenne	Mare des Noues	1 202	1 005	-16,4%
Franconville-la-Garenne	Montédour	1 752	1 777	+1,4%
Herblay-sur-Seine	Les Naquettes	1 238	1 532	+23,8%
Montigny-lès-Cormeilles	Les Frances	3 487	4 036	+15,7%
Pierrelaye	Clos Saint Pierre Elargi	1 393	1 502	+7,8%
Sannois et Franconville-la-Garenne	Bas des Aulnaies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin *BA – CF – FB	4 972	5 274	+6,1%
Taverny	Les Pins	1 060	1 040	-1,9%
Taverny	Les Sarments et les Nérins – Jean Bouin	1 172	2 313	+97,4%
<i>*Données INSEE</i>	TOTAL	18 801	23 435	+24,7%

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20250619-DEL25_058-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

Ville	QPV	Médiane du niveau de vie, 2021 (en euros)	Médiane du niveau de vie, 2021 (en euros) de la commune d'appartenance
Ermont	Les Chênes	15 860	24 940
Franconville-la-Garenne	Mare des Noues	15 260	24 120
Franconville-la-Garenne	Montédour	16 360	24 120
Herblay-sur-Seine	Les Naquettes	15 570	27 080
Montigny-lès-Cormeilles	Les Frances	16 680	21 970
Pierrelaye	Clos Saint Pierre Elargi	NC	23 380
Sannois et Franconville-la-Garenne	Bas des Aulnaies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin <i>*BA – CF – FB</i>	16 820	24 250 / 24 120
Taverny	Les Pins	15 550	25 570
Taverny	Les Sarments et les Nérins – Jean Bouin	16 530	25 570
<i>*Données INSEE</i>	MOYENNE	16 073 <i>(hors Pierrelaye)</i>	25 910

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20250619-DEL25_058-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

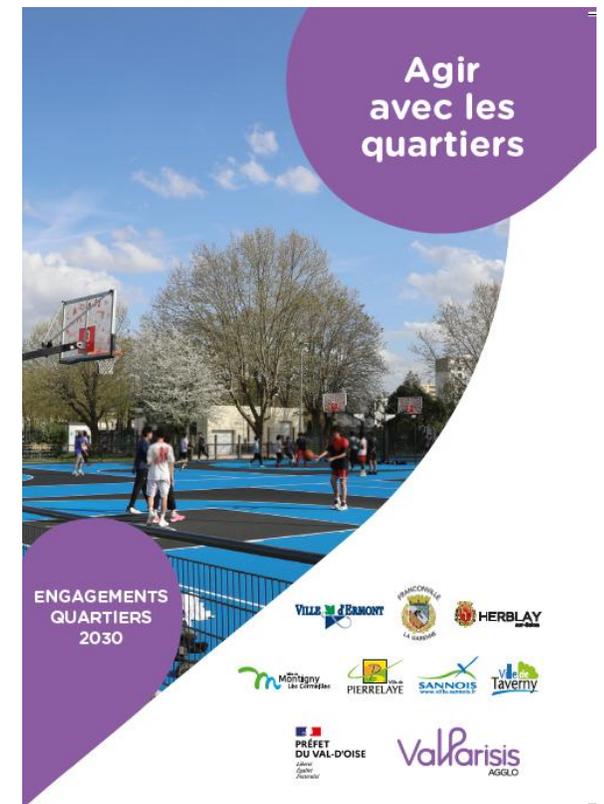
2024 : l'année d'élaboration et de signature du Contrat de Ville

Le Contrat de Ville Engagements Quartiers 2030 a été signé le 17 octobre 2024 par l'Etat, la CAVP, les communes, les bailleurs sociaux, les partenaires institutionnels (Education Nationale, ARS, France Travail, Département, etc.) et les missions locales.

Grâce au travail partenarial mené en 2023 et 2024, la communauté d'agglomération a élaboré un Contrat de Ville opérationnel permettant la mise en place d'actions concrètes dans les quartiers prioritaires.

Dans le but de permettre aux habitants de s'approprier ce Contrat de Ville et de les encourager dans les diverses démarches de participation citoyenne mise en place au sein des communes, une plaquette de communication à leur destination a été réalisée. Selon les communes, la plaquette sera disponible dans les centres sociaux, les maisons des habitants, etc.

Suite à la signature du Contrat de Ville, les premières actions ont démarré, notamment les réflexions pour renforcer l'accès à l'emploi des personnes les plus éloignées ainsi que le lancement d'un marché pour mener une étude portant sur les enjeux de sécurité dans les quartiers prioritaires de Val Parisis.



2024 : l'année d'élaboration et de signature de la convention d'ATFPB

La convention d'utilisation de l'Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties a été signée le 29 novembre 2024, par l'Etat, la CAVP, les communes et les bailleurs sociaux.

La convention d'utilisation de l'ATFPB est une annexe au Contrat de Ville. Ainsi, elle s'inscrit dans la même temporalité, soit de 2025 à 2030.

Qu'est-ce que c'est ?

L'abattement permet aux bailleurs de mettre en place des actions supplémentaires sur leur patrimoine en QPV, en contrepartie d'un abattement partiel de 30% de leur TFPB.

Quels objectifs ?

- Améliorer la sécurité, le cadre de vie et le lien social entre les habitants.
- Assurer une coopération multi-partenariale (communes, bailleurs, habitants, associations, conseils citoyens, etc.).

Pour cette nouvelle génération de convention, la Préfecture du Val d'Oise a défini un cadrage des dépenses éligibles : **50% des actions doivent porter sur la sécurité résidentielle.**

Le projet de renouvellement urbain

Un projet dans le cadre du NPNRU (Nouveau
Projet National de Renouvellement Urbain)

Ville : Sannois

Quartiers : Bas des Aulnaies et Carreaux
Fleuris

Montant du projet : 34,89 millions €

- ANRU : 8,74 millions €
- Ville de Sannois : 4,649 millions €
- Bailleurs : 12,6 millions €
- Valorisations foncières : 10 millions e€
- Région Île de France : 0,98 million €
- Conseil départemental : 0,575 million €
- Val Parisis : 0,526 million €
- CAF : 0,272 million €

Convention pluriannuelle signée le 12 juin
2023

Durée du projet : jusqu'à 2026

Les objectifs urbains du projet sur les deux quartiers sont :

- ❖ Rendre le quartier traversant
- ❖ Désengorger les voies de circulation pour laisser sa place au piéton et sécuriser ses déplacements, notamment les écoliers
- ❖ Diversifier l'offre de logement et introduire la mixité résidentielle
- ❖ Réorganiser l'offre de stationnement
- ❖ Aménager les espaces verts

La CAVP s'appuie sur une mission d'OPCU. L'assistance à maîtrise d'ouvrage permet de mobiliser les partenaires, d'animer des réunions grâce à des connaissances techniques, de faire le suivi des actions menées et celles restantes.

Cabinet recruté : Setec Organisation

Programmes au Bas des Aulnaies

Programmes aux Carreaux Fleuris

Réalisés

- Résidentialisation de 215 logements (LogiRep) avec une amélioration du confort thermique et en vue de baisser les charges (passage d'une étiquette D à B) : **avril 2022**
- Aménagement d'un mail paysagé : **esquisse retenue en concertation avec les habitants au T3 2024**

- Extension du groupe scolaire Gambetta (ville) : création de 7 classes, d'une cantine scolaire et d'un ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) : **janvier 2021**
- Aménagements provisoires de la ville : création de 69 places de parking (rue des Fossés Trempés et rue des Carreaux) et de cheminements piétons : **septembre 2024**

En cours

- Démolition de 3 pavillons : **janvier 2025**
- Construction de **31** logements (LogiH) en accession à la propriété en R+5 : **travaux en cours, livraison au T4 2025**

- Evacuation et fermeture du parking silo : **T1 2025**
- Décision de la CAVP sur la cession du foncier de la servitude réseaux de la ville et du bailleur : **T1 2025**

A venir

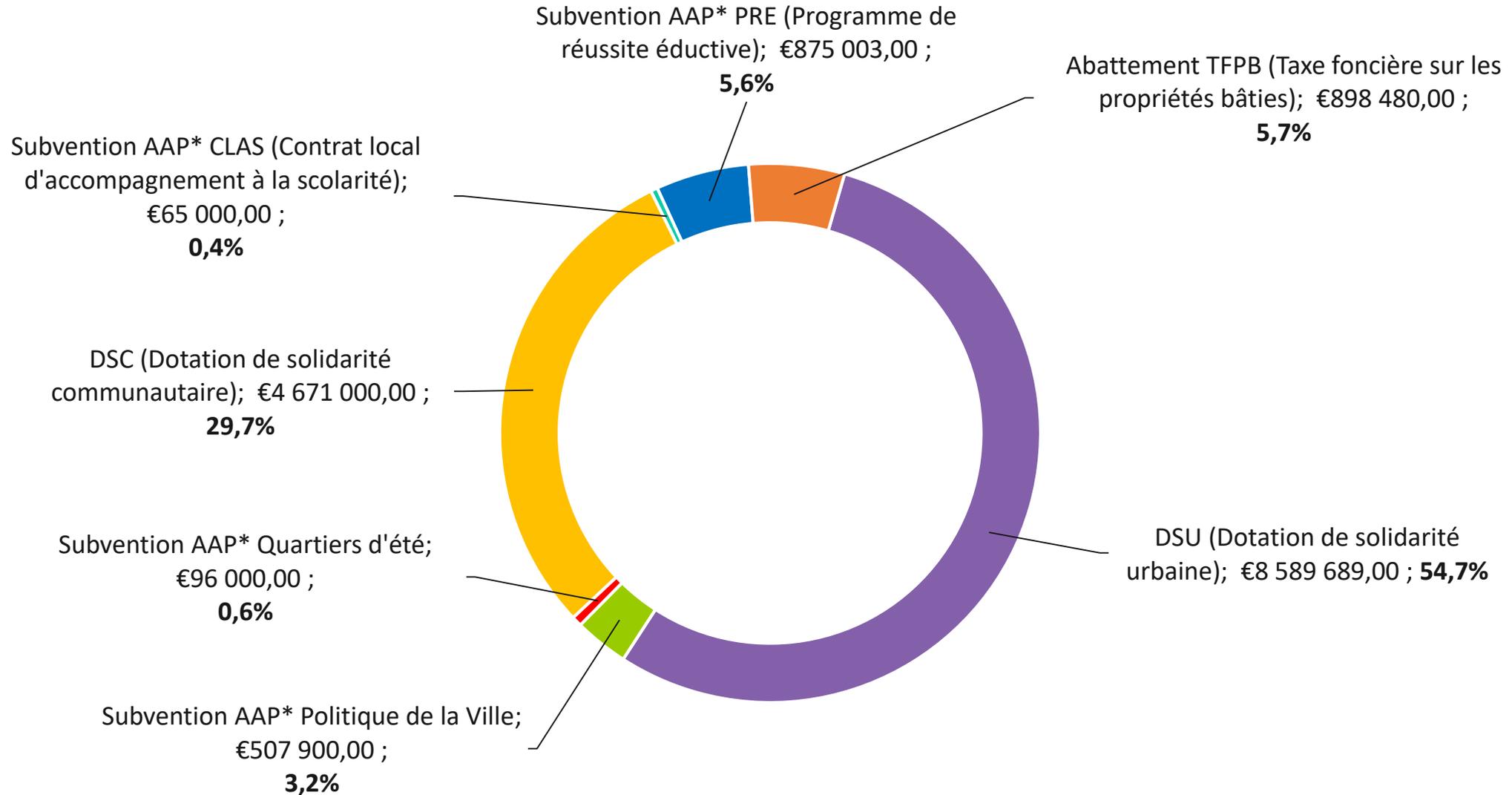
- Résidentialisation de 215 logements (LogiRep) : **démarrage des travaux au T2 2025**
- Construction de 21 logements (AFL) locatifs intermédiaires : **démarrage des travaux courant 2025**
- Aménagement d'un mail paysagé : **démarrage des travaux au T4 2025**

- Démolition parking silo : **démarrage travaux mi-2025, livraison T4 2025**
- Construction du nouveau city-stade : **livraison au T3 2025**
- Aménagement d'un parking aérien de 126 places résidentialisées : **démarrage travaux fin 2025, livraison été 2026**
- Résidentialisation de 272 logements (Erigère) : **livraison pour le S1 2026**
- Construction de 50 logements (Erigère) : **démarrage travaux au T4 2025, livraison 2028**



Deuxième partie : LEVIERS FINANCIERS

La répartition des leviers financiers de la Politique de la Ville en 2024



**Appel à projet*



La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

La Dotation de Solidarité Urbaine est une des composantes de la **Dotation Globale de Fonctionnement par l'Etat pour les communes en difficulté**. Celle-ci permet de « contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées ». (*art. L2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales*)

En 2024, les 7 communes en Politique de la Ville bénéficient de cette dotation, avec l'entrée à l'éligibilité de la commune de Pierrelaye cette même année.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

Source : <http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr>

Communes en Politique de la Ville bénéficiant de la DSU	DSU perçue en 2020 (en €)	DSU perçue en 2021 (en €)	DSU perçue en 2022 (en €)	DSU perçue en 2023 (en €)	DSU perçue en 2024 (en €)	Variation 2023-2024 (en %)
Ermont	1 648 193	1 683 386	1 720 226	1 757 129	1 823 487	+ 3,6
Franconville-la-Garenne	1 146 161	1 176 422	1 207 665	1 234 722	1 294 820	+ 4,6
Herblay-sur-Seine	/	/	/	261 590	282 565	+ 7,4
Montigny-lès-Cormeilles	2 668 353	2 729 991	2 791 429	2 856 805	2 976 292	+ 4
Pierrelaye	/	/	/	/	582 865	+ 100
Sannois	1 073 376	1 116 547	1 161 774	1 199 158	1 266 107	+ 5,3
Taverny	307 754	318 144	330 367	340 830	363 553	+ 6,2
Total	6 843 837	7 024 490	7 211 461	7 650 234	8 589 689	+ 18,7

Accusé de réception en préfecture
095-219504248/20250619-DEL25_058-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

- Composante de la dotation globale de fonctionnement, la DSC a été rendue obligatoire par la loi Lamy (instaurant les Contrats de Ville) aux communes membres d'un EPCI n'ayant pas de pacte fiscal financier. L'objectif est de « réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes. » (Art. L5211-28-4 du CGCT).
- Le montant de la DSC « est réparti en fonction de critères de péréquation concourant à la réduction des disparités de ressources et de charges entre les communes. » (art. 12, loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).
- Depuis 2021, la répartition de la DSC doit tenir compte du potentiel financier et fiscal par habitant et du revenu par habitant : le cumul de ces 2 critères doit représenter au moins 35% de la répartition du montant total de la DSC.

	Population	Potentiel financier (par habitant)	Logements sociaux	Revenu imposable par habitants	Dynamisme des recettes	Total
Montant de la DSC en 2024	1 401 300€	1 167 750€	817 425€	1 167 750€	116 775€	4 671 000€

Tous les montants sont identiques à 2023, hormis celui lié à la population qui était de 1 404 300€.

Les montants par axe de l'ATFPB en 2024

En 2024, 5 communes en Politique de la Ville sont signataires de la convention : Herblay-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois et Taverny et 9 bailleurs sociaux proposent des actions qui leur permettent de bénéficier de l'ATFPB :

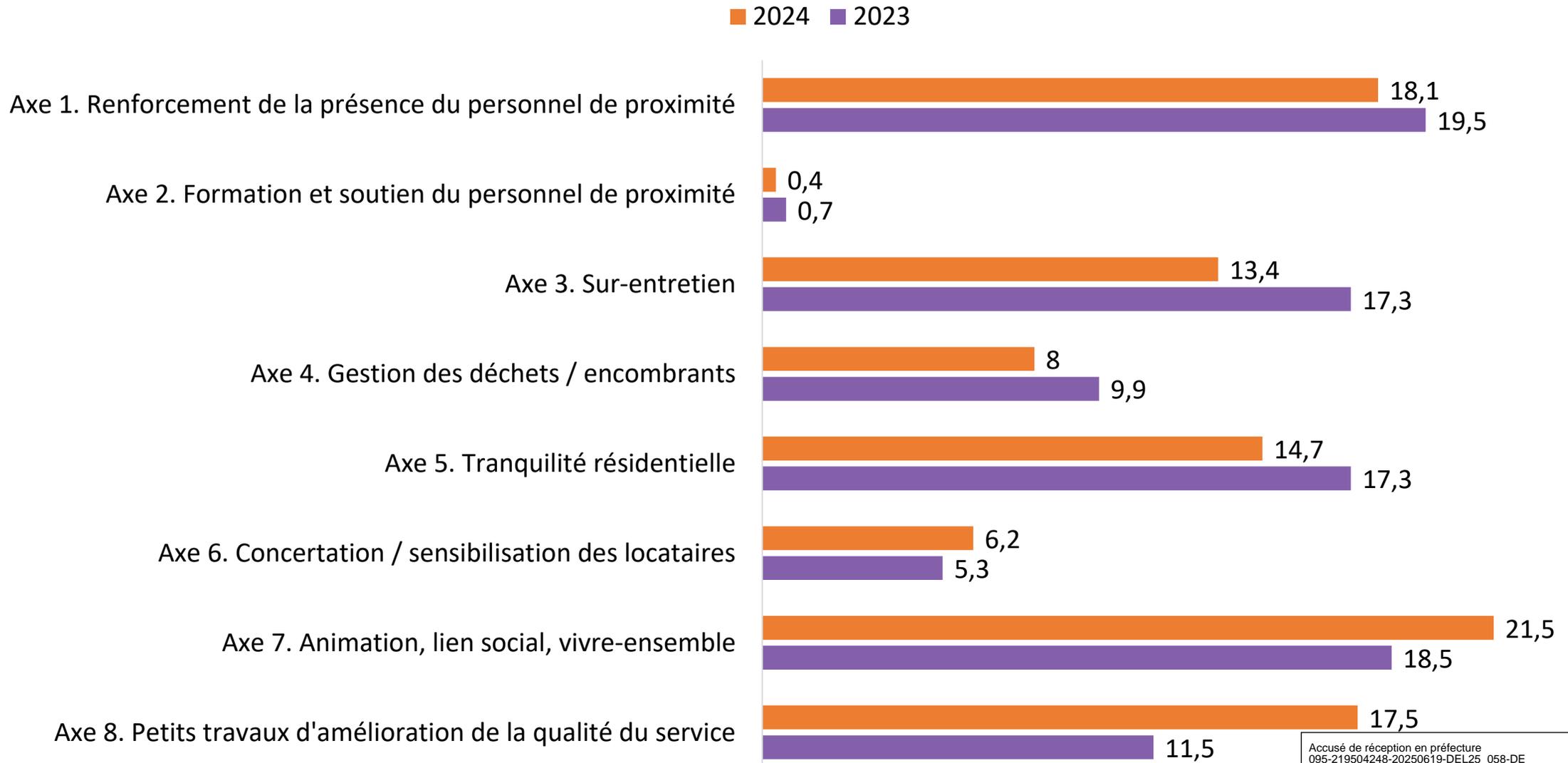
Axe de dépenses	Somme en € des dépenses valorisées	Soit, en %
Axe 1. Renforcement de la présence du personnel de proximité	162 767	18,1%
Axe 2. Formation et soutien du personnel de proximité	3 775	0,4%
Axe 3. Sur-entretien	121 980	13,4%
Axe 4. Gestion des déchets/encombrants	72 046	8,0%
Axe 5. Tranquillité résidentielle	131 750	14,7%
Axe 6. Concertation/sensibilisation des locataires	55 669	6,2%
Axe 7. Animation, lien social, vivre-ensemble	193 069	21,5%
Axe 8. Petits travaux d'amélioration de la qualité du service	157 429	17,5%
TOTAL	898 480	



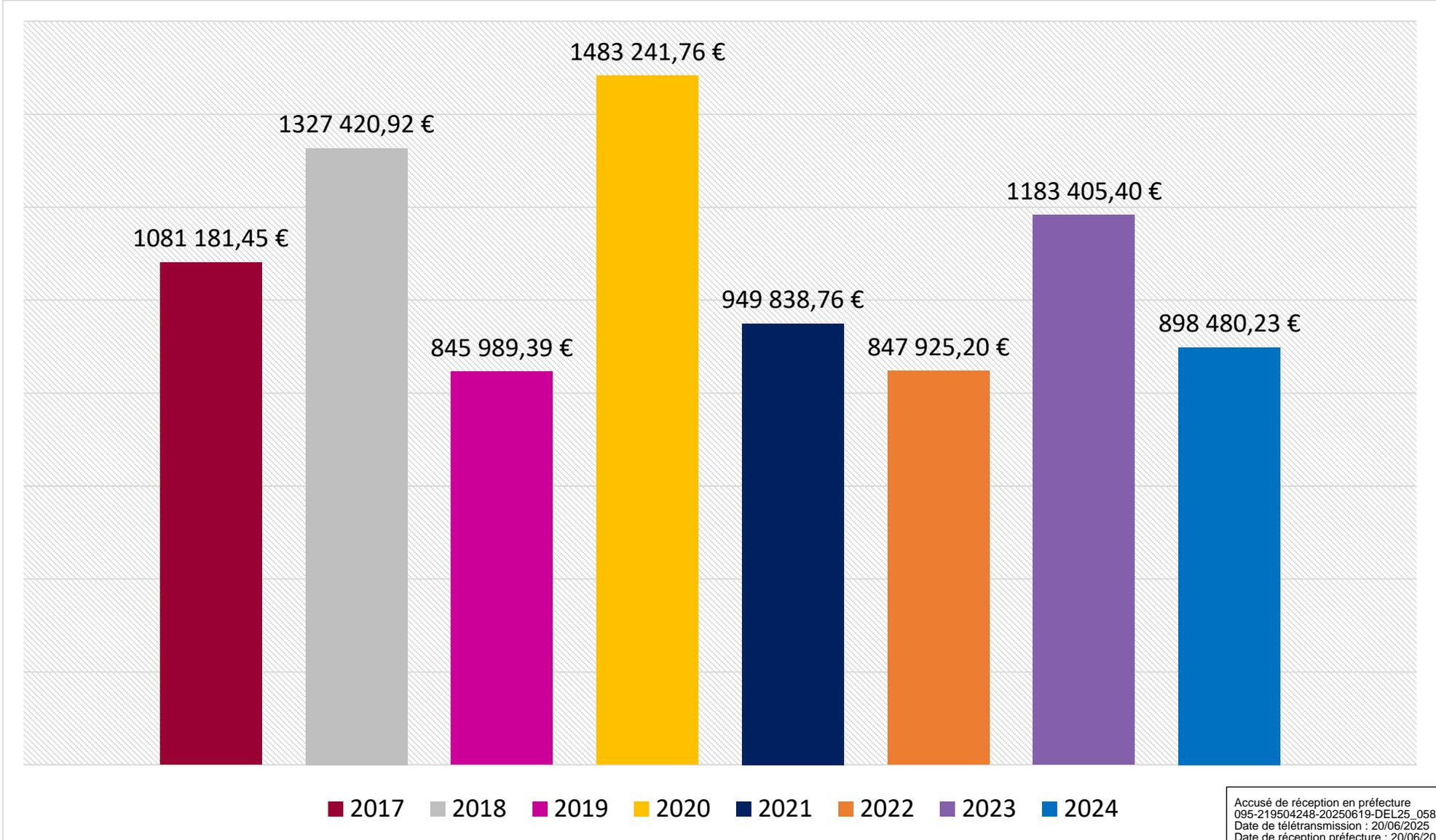
*Tous les montants sont issus des bilans 2024, sauf ceux du bailleur CDC Habitat à Pierrelaye (prévisionnels 2024) et Sannois (pré-bilan 2024).

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20250619-DEL25_058-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

Evolution de l'utilisation de l'ATFPB entre 2023 et 2024, en %



Somme des dépenses valorisées au titre de la TFPB depuis 2017



L'appel à projets de la Politique de la Ville (AAP PV)

Orientations stratégiques de l'appel à projets :

- Emploi / Insertion professionnelle
- Education
- Prévention sanitaire
- Culture
- Numériques
- Prévention des rixes
- Soutien à la parentalité
- Séniors
- Relation forces de sécurité / population
- Sport en loisirs
- Valeurs de la République et Laïcité
- Quartiers d'été

Répartition par pilier des projets déposés pour les communes et la CAVP en 2024 :



89 projets pour la cohésion sociale



21 projets pour l'emploi



1 projet pour le cadre de vie



0 projet d'ingénierie



Troisième partie : VALORISATION DES ACTIONS LOCALES

Pilier : Emploi --- Action au sein de la CAVP : Lever les freins à l'insertion par une plateforme de mobilité citoyenne

Orientation 4 du Contrat de Ville : Rapprocher les habitants de l'emploi dès le plus jeune âge en levant les freins existants

Objectif : Permettre aux personnes, en recherche d'une insertion professionnelle, d'acquérir les moyens personnels d'une mobilité autonome par la formation, l'accompagnement et le passage des épreuves du permis de conduire

Contenu et déroulé :

- Prescriptions du bénéficiaire par une structure d'accompagnement (missions locales, club de prévention spécialisée, France Travail, etc.)
- Echange entre le bénéficiaire et l'association
- Présentation de la fiche de liaison (motivations professionnelles du bénéficiaire, lieu de résidence) à la CAVP lors d'une commission d'entrée
- Cours et ateliers personnalisés : pré-code, code de la route avec un enseignant, cours de conduite, passage aux examens

Résultats de l'action :

Ville de résidence des 30 bénéficiaires du dispositif

Ermont : 4	Pierrelaye : 0
Franconville-la-Garenne : 11	Sannois : 4
Herblay-sur-Seine : 3	Taverny : 4
Montigny-lès-Cormeilles : 4	



Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20250619-DEL25_058-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

Pilier : Cohésion sociale --- Action à Ermont : Un été à Ermont

Orientation 5 du Contrat de Ville : Permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits

Objectifs :

- Encourager la participation aux loisirs et à la culture
- Promouvoir la convivialité et les liens sociaux
- Renforcer la relation entre la jeunesse et les forces de sécurité publique
- Améliorer la Santé et le Bien-être des habitants

Contenu et déroulé :

Lien social :

- Terrasses d'été thématique dans les centres socioculturels et maisons de quartier en juillet et août les mardis, jeudis et vendredis de 15h à 18h30
- Les sorties familiales loisirs et culture proposées par les centres socioculturels : spectacles, contes, jeux, etc.

Prévention :

- Une journée sportive et citoyenne avec les policiers de l'association Raid Aventure le 15 avril
- Une journée Forum de la Santé et Dépistages le samedi 16 novembre avec les professionnels de santé, les institutions et les associations



Bénéficiaires : Habitants du quartier des Chênes (QPV), Passerelles et Espérances : enfants, adolescents, jeunes adultes, parents, seniors...

Chiffres clés :

- ✓ 170 personnes touchées par les terrasses d'été thématiques
- ✓ 762 personnes touchées lors des activités culturelles
- ✓ 220 participants au 1^{er} Forum de la Santé et Dépistages
- ✓ 150 personnes touchées lors de la journée sportive et citoyenne

Résultats et impacts :

- ✓ Taux de participation et de satisfaction du public jugé satisfaisant, engendrant une variété de participants impliqués.
- ✓ Interactions variées et de qualité, se déroulant dans une ambiance chaleureuse.
- ✓ Mobilisation significative des services municipaux et des associations, illustrée par la diversité des événements proposés.

Accusé de réception en préfecture
000-219604243-20200610-030-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception en préfecture : 22/06/2025

Pilier : Cohésion sociale --- Action à Franconville-la-Garenne : Nouveau regard sur nos différences

Orientation 5 du Contrat de Ville : Permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits

Objectif : Lutter contre toute forme de discrimination, de harcèlement et créer du lien pour une prise de conscience commune

Contenu et déroulé :

- 6 cafés des parents sur le thème du harcèlement
- Ateliers de prévention de la violence et le respect de l'autre en partenariat avec l'association de lutte contre les violences conjugales - Nouvel Horizon
- Sensibilisation au cyberharcèlement par Destination multimédia
- Spectacle « Tous égaux devant nos différences » de la Cie Théâtre en stock suivi d'un débat sur le harcèlement
- Défilé de mode « La différence joue l'élégance » ; tenues conçues et portées par les habitants



Données clé :

- ✓ 220 participants sur les différentes actions

Pour le défilé :

- ✓ 10 mannequins de 15 à 91 ans
- ✓ 30 participants à l'atelier couture
- ✓ 2 semaines de stage pour 3 étudiantes en Métiers de la Mode du lycée F. Buisson d'Ermont
- ✓ 150h de travail bénévole pour confectionner les 10 tenues



Pilier : Cohésion sociale --- Action à Herblay-sur-Seine : Français pour tous

Orientation 5 du Contrat de Ville : Permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits

Enjeux :

- Renforcer les actions autour de l'éducation et du soutien à la parentalité : point central en matière d'émancipation
- Améliorer la lisibilité de l'offre d'accès aux droits

Objectif : Permettre aux habitants adultes ne maîtrisant pas le français de progresser dans l'acquisition du français courant pour gagner en autonomie aussi bien sur le plan professionnel que social

Contenu et déroulé :

- Les ateliers sont dispensés par une formatrice auto-entrepreneur et diplômée en études théâtrales, 2 heures tous les vendredis (hors vacances scolaires, à l'espace municipal Rémi Bronze en pied d'immeuble dans le QPV)
- Groupe hétérogène, volontaire et assidu dans l'acquisition du langage et l'élargissement de leurs connaissances en français
- Ateliers de savoirs de base à travers l'apprentissage de la lecture et de l'écriture
- Les ateliers s'adaptent aux problématiques sociales et sociétales évoquées par les élèves et servent de bases thématiques aux séances de linguistique. Ex : lecture de formulations administratives et compréhension des démarches inhérentes
- Les échanges dans la compréhension des mots amènent à des mises en situation concrètes



Bénéficiaires : 12 habitantes du QPV incluant l'extension : adultes, parents, seniors...

Chiffres clés :

- ✓ 27 ateliers en 2024
- ✓ 54 heures de cours

Résultats et impacts :

- ✓ Bilan positif malgré des disparités dans les aptitudes et les rythmes de chaque élève
- ✓ Chaque participante sait lire et remplir un questionnaire administratif en calligraphie manuscrite
- ✓ Chaque apprenante sait écrire et lire son prénom-nom de famille
- ✓ Développement de relations humaines intergénérationnelles permettant une synergie commune propice à l'acquisition des savoirs dans un cadre collectif bienveillant

Pilier : Cohésion sociale --- Action à Montigny-lès-Cormeilles : Stop à la drogue

Orientation 3 du Contrat de Ville : Porter une politique en faveur de la santé et du bien-être des habitants

Objectifs :

- Eduquer et sensibiliser à la santé en prévenant les conduites addictives
- Donner des ressources et des outils de prévention, d'information, de signalement et de prise en charge aux différents publics
- Accompagner les parents dans la compréhension et la lutte de ce phénomène

Résultats :

- ✓ 685 personnes ont participé
- Outillage des parents, des jeunes, des équipes et des partenaires permettant un repérage des publics cibles, faciliter les échanges et orienter vers les lieux spécialisés
- Autre point positif : création d'un maillage institutionnel sur cette problématique

Contexte : L'impact du cannabis sur la santé et la dépendance des plus jeunes notamment engendrent des effets collatéraux comme le décrochage scolaire.

Contenu et déroulé :

1. **Une campagne de communication** s'est déroulée sur toute la ville, dans les lieux qui reçoivent du public et auprès des partenaires
2. **La mise en place d'une permanence mobile en addictologie** avec Addictions France en lien avec le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) depuis mars 2024 : 15 permanences ont eu lieu avec 3 personnes suivies
3. **L'accompagnement à la parentalité** : L'accompagnement aux parents dans l'information et la prévention de ce risque par le biais de 2 cafés-débat et deux cinés des parents avec une forme interactive : 67 parents ont participé - *En lien avec Addiction France, Ethylot'HEALTH, OLYMPIO et EDVO avec Jean-Paul BRUNEAU ancien Formateur antidrogue de la Police Nationale.*
4. **Des actions de sensibilisation pour les publics ciblés** : Sensibilisation dans les classes de 4^e et/ou 3^e dans les collèges en décembre 2024 (plus de 300 élèves touchés) et pour 15 jeunes du service jeunesse et 19 collégiens du dispositif « Mon collègue en poche » - *Partenaire OLYMPIO*
5. **Réalisation d'un support d'information**, de prévention et d'orientation par 3 jeunes BAFA CITOYEN avec Addiction France, réalisé par des jeunes, pour des jeunes
6. **Formation des équipes éducatives et acteurs de la jeunesse** - Addictions France les 7 et 10 octobre 2024 : 8 personnes



Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20250619-DEL25_058
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

Pilier : Cohésion sociale --- Action à Pierrelaye : Stages et découvertes

Orientation 5 du Contrat de Ville : Permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits

Objectifs :

- Permettre aux enfants ainsi qu'aux familles de mieux connaître et de découvrir de nouveaux domaines culturels, sportifs, artistiques et scientifiques
- Favoriser la découverte de soi par la pratique de nouvelles disciplines et valoriser ses compétences et acquis
- Renforcer les échanges et liens intrafamiliaux par la pratique de stage commun
- Faire se rencontrer les différents publics et renforcer le lien social



Contenu et déroulé :

- Différents stages mis en place : sculpture, peinture, mosaïque, art oratoire, percussion, initiation théâtre
- Visites culturelles : sous-sol de Pontoise, Château de Versailles, musée départemental, Tour Eiffel, Cité des sciences
- Pratiques sportives : patinoire, trampoline, initiation cirque, bowling, initiation boxe, etc.
- Loisirs : base de loisirs, parc à thème

Résultats et impacts :

- ✓ Liens intergénérationnels importants
- ✓ Niveau de participation important
- ✓ Retours positifs des publics avec une diversité des publics

Chiffres clés :

- 235 personnes adultes et enfants, 124 seniors (habitants du quartier notamment)
- 51 familles
- 1 501 participations aux activités

Pilier : Cohésion sociale --- Action à Taverny : La journée pour le cœur des femmes

Orientation 3 du Contrat de Ville : Porter une politique en faveur de la santé et du bien-être des habitants

Objectifs :

- Sensibiliser et informer sur les risques cardiovasculaire et gynécologiques
- Proposer un dépistage
- Agir en offrant un parcours de prévention complet et un bilan pluridisciplinaire

Contenu et déroulé :

- Organisation d'une action de dépistage dédiée à la santé féminine en partenariat avec l'association "Agir pour le Cœur des Femmes", la CPAM, l'hôpital du parc et ses médecins. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la commune pour la lutte contre la désertification médicale et en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Dépistage en six étapes : accueil, prise de pression artérielle, bilans médicaux, électrocardiogramme si nécessaire, entretien gynécologique et synthèse médicale.
- Un stand d'information a sensibilisé les participantes aux dépistages organisés (sein, colorectal, col de l'utérus) et aux HPV, attirant principalement des femmes de plus de 50 ans.



Résultats :

- ✓ Tous les créneaux de rendez-vous ont été réservés et honorés : 71 dépistages effectués.
- ✓ Des efforts importants de communication ont été réalisés dans les Maisons des Habitants et les lieux accueillant du public (affiches, tracts, e-mailing).
- ✓ Mise à disposition d'un minibus de la ville pour acheminer les habitantes non véhiculées volontaires (issues des QPV ou à proximité).

Piliers : Cohésion sociale et Cadre de vie --- Action à Sannois : Lutte contre l'usage détourné du protoxyde d'azote

Orientations 1, 2 et 3 du Contrat de Ville : Travailler à l'amélioration du cadre de vie et conduire la transition écologique avec les habitants ; Garantir la sécurité des habitants et favoriser la tranquillité publique et résidentielle ; Porter une politique en faveur de la santé et du bien-être des habitants

Objectifs :

- Sensibiliser les jeunes aux dangers liés à la consommation de protoxyde d'azote
- Informer et outiller les familles, les professionnels et les équipes éducatives pour mieux comprendre et prévenir l'usage de cette substance
- Proposer des temps, espaces et actions pour favoriser le dialogue entre jeunes/parents/professionnels de santé/éducateurs

Actions fortes et résultats :

- **Réalisation d'un court métrage** (https://youtu.be/IOD_sglzuac) et **d'une exposition** avec des mangas « yonkoma »
- **Formation des professionnels** à l'usage détourné du protoxyde
- **Soirée débat** avec l'intervention du neurologue Dr Berling Edouard, de la brigade verte et de l'association Delta France
- **Arrêté municipal pris en 2024** pour interdire la détention et l'usage détourné pour les mineurs, et l'usage détourné par les majeurs sur la voie publique
- ✓ **159 élèves** de 5^{ème} et 33 jeunes des points accueil jeunes dont 19 de l'antenne Mandela **sensibilisés à l'usage détourné du protoxyde**

Contexte :

Le protoxyde d'azote est de plus en plus consommé par les jeunes pour ses effets euphorisants rapides et temporaires. Cependant, ce « gaz hilarant » dont la consommation est souvent banalisée, présente de nombreux dangers pour la santé : intoxications, troubles respiratoires et neurologiques sur le long terme. De plus, l'utilisation massive de capsules et de cartouches de protoxyde d'azote entraîne une pollution environnementale importante.

→ **La forte augmentation de bouteilles de protoxyde d'azote laissées à l'abandon sur l'espace public depuis 3 ans témoigne de la consommation grandissante de cette substance sur le territoire : 493 bouteilles retrouvées en 2022, 1 562 en 2023 et près de 1 868 en 2024.**



Pilier : Cohésion sociale --- Action : Octobre rose : les initiatives et les données clés

Orientation 2 du Contrat de Ville : Porter une politique en faveur de la santé et du bien-être des habitants

Les 7 communes ont porté des actions pour sensibiliser le public au dépistage du cancer du sein et tout particulièrement les femmes.

Ermont :

Organisation d'un stand de **sensibilisation au dépistage du cancer du sein** et **animations bien-être** et événements : Color Run et cafés santé avec la Ligue contre le cancer – Comité Val d'Oise.

Réalisation de représentations théâtrales par la compagnie Théâtricité à destination des lycéens.

Réalisation de dépistages sur place avec le Mammobus, par des professionnels de santé : **104 personnes accueillies en atelier prévention ; 91 consultations / entretiens avec le médecin ; 28 mammographies et 25 échographies effectuées.**

Franconville-la-Garenne :

Organisation des « Foulées Nocturnes » : **903 coureurs (636 adultes et 267 enfants)**

8 184€ récoltés au profit de la Ligue contre le cancer.



Pilier : Cohésion sociale --- Action : Octobre rose : les initiatives et les données clés

Orientation 2 du Contrat de Ville : Porter une politique en faveur de la santé et du bien-être des habitants

Les 7 communes ont porté des actions pour sensibiliser le public au dépistage du cancer du sein et tout particulièrement les femmes.



Herblay-sur-Seine :

Première édition du Mammobus.

Mobilisation des publics via l’affichage dans les halls, les médiateurs sociaux et les réseaux sociaux de la Ville.

65 personnes aux ateliers de prévention et 28 actes d’imagerie médicale pratiqués.

Montigny-lès-Cormeilles :

Un voyage à l’intérieur des seins d’une femme, invitant le public à une réflexion artistique, pédagogique et spectaculaire **où sont découverts les principales composantes** de l’anatomie d’un sein, l’évolution des lésions, le développement, le traitement et la guérison d’une patiente atteinte par un cancer.

98 personnes sensibilisées.



Pilier : Cohésion sociale --- Action : Octobre rose : les initiatives et les données clés

Orientation 2 du Contrat de Ville : Porter une politique en faveur de la santé et du bien-être des habitants

Les 7 communes ont porté des actions pour sensibiliser le public au dépistage du cancer du sein et tout particulièrement les femmes.

Pierrelaye :

Organisation d'une marche, un atelier café santé, une collecte de dons et un stand de sensibilisation aux cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus, en partenariat avec le centre de dépistage des cancers de l'Île-de-France et la Ligue contre le cancer.

Réalisation de **20 mammographies** avec le bus « Mammo Solidaire ».

Sannois :

Séance d'information par le Comité du Val d'Oise de la Ligue contre le cancer : **vidéos de prévention et de sensibilisation au dépistage, démonstrations de palpation.**

Taverny :

Communication par et pour les habitants pour **sensibiliser et dépister.**

Atelier de confection de coussins en forme de cœur, envoyés à la Ligue, en soutien aux personnes atteintes de la maladie.

Mobilisation de professionnels de santé et proposition d'examens cliniques : deux gynécologues, un radiologue et les professionnels santé du Mammobus.

Journée de sensibilisation avec la Ligue contre le cancer.

577 personnes ont bénéficié de ces actions en un mois.



Valparisis
AGGLO